



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 24 mai 2007

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et Mlle MASLOUHI

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAI, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES, M. Patrick MOREAU, M. Philippe CARBONNEL, M. Jean-Pierre DUBOIS, Mme Janine BESSIS, M. Jean-Pierre GILLOT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Georges MAGLICA, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, Mme Elisabeth BIOT, M. Louis LAURENT, M. Patrick AUDARD, M. Jean-Jacques BERNARD, M. François NOWOTNY, Mme Christine MASSU, M. Paul LECHAPT, M. Stéphan CLAUDET, Mme Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD, M. Gaston FOUCHERES, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, Mme Christine DURNERIN, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Catherine HERVIEU, Mme Myriam BERNARD, Mme Lê Chinh AVENA, M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Pierre PETITJEAN, Mme Nicole MOSSON, M. Nicolas BOURNY, M. Bernard OBRIOT, M. Jacques PILLIEN, M. Paul ROIZOT, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Paul HESSE, M. Rémi DETANG, M. Norbert CHEVIGNY, Mme Christiane COLOMBET.

Membres absents :

M. Gilbert MENUT, Mme Françoise MANSAT, M. François BRIOT, M. Jean-Marc NUDANT, M. Jean-François GONDELLIER, M. Jean-François DODET, M. Philippe BELLEVILLE., M. Michel BACHELARD pouvoir à M. Rémi DETANG, M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET, Mme Colette POPARD pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Jean-Pierre DUBOIS, M. François-André ALLAERT pouvoir à Mme Hélène ROY, M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Paul ROIZOT, M. Jean PERRIN pouvoir à M. François NOWOTNY, Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Guy GILLOT, M. Alain MILLOT pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. Mohamed BEKHTAOUI pouvoir à Mme Joëlle LEMOUZY, Mme Claude-Anne DARCIAUX pouvoir à Mme Nicole MOSSON, Mme Claudette BLIGNY pouvoir à M. Nicolas BOURNY, M. Christian PARIS pouvoir à M. Gilbert MENUT.

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES - Création de la Commission
Départementale des Risques Naturels Majeurs - Désignation des représentants de la
Communauté de l'agglomération dijonnaise**

Dans le cadre des dispositions de la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la répartition des dommages, le Préfet a, par arrêté en date du 21 décembre 2006, créé la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs dans le Département de la Côte d'Or.

Cette Commission a pour objet d'émettre un avis sur :

- les projets des schémas de prévention des risques naturels et leur exécution ;
- la délimitation des zones de rétention temporaire des eaux des crues ou de ruissellement et des zones de mobilité d'un cours d'eau ainsi que les obligations faites aux propriétaires et exploitants des terrains ;
- la délimitation des zones d'érosion, les programmes d'action correspondants et leur application.

La Commission est informée chaque année des demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et de l'utilisation du fonds de prévention des risques naturels majeurs.

La Commission est présidée par le Préfet, elle se réunit au moins une fois par an et comprend également :

- 9 membres du collège des collectivités territoriales et EPCI;
- 9 membres du collège d'organisations professionnelles, des organismes consulaires et des associations intéressées, ainsi que des représentants des assurances, des notaires, de la propriété foncière et forestière et des personnalités qualifiées;
- 9 membres du Collège des représentants des administrations et des établissements publics de l'Etat intéressés ou leurs représentants.

La Communauté de l'agglomération dijonnaise est appelée à désigner son représentant ainsi que son suppléant au sein de cette Commission ;

**LE CONSEIL,
après en avoir délibéré,
DECIDE,**

- **de procéder** à la désignation d'un représentant et de son suppléant au sein de la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs.

Sont désignés : Monsieur Bernard RETY - Titulaire
Monsieur Jacques FOUILLOT - Suppléant.

Pour extrait conforme,
Le Président

Publié le 30 MAI 2007
Déposé en Préfecture le



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 1 JUIN 2007

